



ETAT DE FRIBOURG
STAAT FREIBURG

Conseil d'Etat CE
Staatsrat SR

Route des Arsenaux 41, 1700 Fribourg
T +41 26 305 10 40
www.fr.ch/ce

Conseil d'Etat
Route des Arsenaux 41, 1700 Fribourg

PAR COURRIEL

Département fédéral de justice et police (DFJP)
Monsieur Beat Jans
Conseiller fédéral
Palais fédéral ouest
3003 Berne

Courriel : Rechtsetzung@ipi.ch

Fribourg, le 4 juillet 2025

2025-850

Révision totale de l'ordonnance relative aux brevets d'invention – Procédure de consultation

Monsieur le Conseiller fédéral,

Le Conseil d'Etat salue la clarté, la cohérence et la portée du projet de révision totale de l'ordonnance sur les brevets d'invention. Cette révision constitue une avancée notable vers un système de propriété intellectuelle mieux adapté aux exigences actuelles de l'innovation, tant sur le plan scientifique que technologique. Le renforcement de la sécurité juridique grâce à l'introduction de l'examen complet facultatif, portant sur la nouveauté et l'activité inventive, est un signal fort en faveur d'une plus grande rigueur dans l'évaluation des demandes de brevet. Cette évolution devrait contribuer à revaloriser la voie nationale de dépôt, en complément du système européen, et renforcer la compétitivité de l'économie suisse en matière de recherche appliquée.

Le Conseil d'Etat salue également les efforts d'harmonisation avec les standards internationaux, la simplification des procédures administratives, ainsi que la facilitation des échanges numériques. L'autorisation d'utiliser des pièces techniques en anglais constitue une mesure pragmatique, notamment pour les acteurs de la recherche internationale.

Il relève toutefois l'importance de garantir que les avancées proposées profitent de manière équilibrée à l'ensemble des parties prenantes : start-ups, PME, institutions académiques et initiatives issues de l'open science. A cet égard, il sera essentiel que la mise en œuvre concrète de l'ordonnance veille à ne pas complexifier l'accès au système pour les acteurs émergents ou aux ressources limitées.

En somme, le Conseil d'Etat considère que ce projet constitue un pas important et bienvenu vers un écosystème de brevets plus robuste, plus transparent et plus équitable.

Nous vous souhaitons bonne réception de ce qui précède, et vous prions de croire, Monsieur le Conseiller fédéral, à l'expression de notre considération distinguée.

Au nom du Conseil d'Etat :

Jean-François Steiert, Président



Danielle Gagnaux-Morel, Chancelière d'Etat

L'original de ce document est établi en version électronique

Annexe

—
Formulaire

Copie

—
à la Direction de l'économie, de l'emploi et de la formation professionnelle ;
à la Chancellerie d'Etat.

Vernehmlassung zur Totalrevision der Patentverordnung (PatV)

Consultation relative à la révision totale de l'ordonnance sur les brevets (OBI)

Consultazione relativa alla revisione totale dell'ordinanza sui brevetti (OBI)

Formular zur Erfassung der Stellungnahme

Formulaire pour la saisie de la prise de position

Formulario per la raccolta di parere

Organisation / Organisation / Organizzazione	Promotion économique du canton de Fribourg
Kontaktperson bei Fragen (Name/Tel./E-Mail) Personne de contact en cas de questions (Nom/tél./courriel) Persona di riferimento in caso di domande (Nome/Tel./E-mail)	Nelson Vera Büchel 026 304 14 13 nelson.vera@fr.ch
Adresse / Adresse / Indirizzo	Bd de Pérrolles 25, 1701 Fribourg

Bitte senden Sie Ihre Stellungnahme elektronisch an Rechtsetzung@ipi.ch. Sie erleichtern uns die Auswertung, wenn Sie uns **Ihre Stellungnahme elektronisch als Word-Dokument** zur Verfügung stellen. Vielen Dank.

Merci d'envoyer votre prise de position par courrier électronique à Rechtsetzung@ipi.ch. Un envoi de **votre prise de position en format Word par courrier électronique** facilitera grandement notre travail. Nous vous en remercions.

Vi invitiamo a inviare i vostri pareri all'indirizzo di posta elettronica Rechtsetzung@ipi.ch. Per agevolare la valutazione dei pareri, vi preghiamo di trasmetterci **elettronicamente i vostri commenti in un documento Word**. Grazie per la collaborazione.

Allgemeine Bemerkungen / Remarques générales / Osservazioni generali:

Cette révision constitue une avancée notable vers un système de propriété intellectuelle mieux adapté aux exigences actuelles de l'innovation, tant sur le plan scientifique que technologique. Le renforcement de la sécurité juridique grâce à l'introduction de l'examen complet facultatif, portant sur la nouveauté et l'activité inventive, est un signal fort en faveur d'une plus grande rigueur dans l'évaluation des demandes de brevet. Cette évolution devrait contribuer à revaloriser la voie nationale de dépôt, en complément du système européen, et renforcer la compétitivité de l'économie suisse en matière de recherche appliquée.

Les efforts d'harmonisation avec les standards internationaux, la simplification des procédures administratives, ainsi que la facilitation des échanges numériques sont à saluer. L'autorisation d'utiliser des pièces techniques en anglais constitue une mesure pragmatique, notamment pour les acteurs de la recherche internationale.

Il demeure important de garantir que les avancées proposées profitent de manière équilibrée à l'ensemble des parties prenantes : start-ups, PME, institutions académiques et initiatives issues de l'open science. A cet égard, il sera essentiel que la mise en œuvre concrète de l'ordonnance veille à ne pas complexifier l'accès au système pour les acteurs émergents ou aux ressources limitées.

Ce projet constitue un pas important et bienvenu vers un écosystème de brevets plus robuste, plus transparent et plus équitable.

Bemerkungen zu einzelnen Artikeln / Remarques par rapport aux différents articles / Osservazioni sui singoli articoli

